



Appel à Candidature Prix Metis

A l'occasion de la Biennale de Dakar 2024, le Fonds Metis Arts et Développement lance la première édition de son prix artistique « Prix Metis ».



Présentation du Fonds METIS – Arts et Développement

Le Fonds Metis – Arts et Développement, initié en 2021, vise l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD)¹ - environnement, santé, éducation, emploi, paix, genre, alimentation, etc. - en mobilisant les arts comme vecteur de transformations.

Il est hébergé au sein de l'Agence Française de Développement (AFD) et est soutenu par des partenaires financiers publics et privés.

Sa raison d'être est de renforcer et compléter l'approche technique sectorielle nécessaire des dynamiques de développement, par la force des arts et des émotions.

Les initiatives que finance le fonds Metis conduisent à la réalisation d'oeuvres d'art engagées et inspirées par des réalités sociales concrètes. Ces initiatives sont mises en œuvre avec et pour les populations, dans des territoires en développement.

Le fond Metis défend le fait que les arts permettent à l'être humain de se connecter à sa part sensible. Les arts relient, libèrent, soignent, émancipent, éduquent, initient le débat, décalent le regard et les perceptions. Ils attisent notre volonté et capacité à apprendre et nous mettent en mouvement.

Metis se veut « passeur d'émotions, vecteur de transformations ».

« Les gens oublieront ce que vous avez dit, ils oublieront ce que vous avez fait, mais ils n'oublieront jamais ce que vous leur avez fait ressentir. » - Maya Angelou



Présentation du Prix Metis :

Afin de contribuer à sa mission et au déploiement de la force du lien Art et Développement, le Fonds Metis lance un nouveau prix : le prix METIS.

Il récompensera un artiste pour la réalisation d'un projet « Arts et Développement ».

Le jury du Prix est en cours de constitution.

¹ [Objectifs de développement durable \(un.org\)](https://un.org)

Les dossiers des candidats seront étudiés :

1. sur le respect des critères d'éligibilité.
2. sur la pertinence de la candidature au regard des critères de sélection.

Critères d'éligibilité :

- Etre un.e artiste plasticien.ne (sans limite d'âge).
- Être un.e artiste ayant une résidence fiscale dans l'un des pays ou territoires du continent africain.

**Pour les collectifs d'artistes : tous les membres présentés doivent répondre aux critères indiqués ci-dessus*

Modalités financières :

- L'artiste lauréat.e recevra 2000 euros de gratification au titre du projet.
- Les frais nécessaires à la réalisation du projet présenté par le lauréat.e pris en charge. Le montant maximal alloué est de 10 000 euros.



Modalités de dépôt des candidatures :

Les artistes candidat.es doivent déposer leur candidature avant le **15/02/2024** via le formulaire dédié : <https://forms.gle/iXXsdcwJeMVbHcCK9>

Pour préparer votre candidature en ligne, notez que le dossier demandé doit être constitué de :

1. Un **curriculum vitae** ou une **biographie** de l'artiste. Ce document devra comporter des références aux expositions personnelles ou de groupe et les publications de l'artiste (pour les collectifs d'artiste, un CV/biographie par artiste).
2. Un « **book** » présentant 3 à 10 œuvres réalisées par l'artiste (ou le groupement d'artistes) avec les dates de réalisations, les éventuels lieux d'expositions de ces œuvres.
3. Une **note d'intention** écrite de 2 à 3 pages / ou une **vidéo** qui **présente le projet**. Pour cela, il est attendu des candidats qu'ils présentent leur projet en respectant les 4 critères ci-dessus explicités et en répondant aux questions qui leur sont associées. Ces 4 critères résultent d'un travail approfondi mené par Metis. Le respect de ces critères assure la mise en œuvre d'un projet créatif et artistique qui engage et transforme l'ensemble de ses parties prenantes, aboutissant à une œuvre artistique Art et Développement unique.

1. Un projet Metis aborde une thématique explicitement reliée à un ou plusieurs des objectifs de développement durable définis par les Nations unies.

Question à laquelle votre projet doit répondre : Quelle est la problématique sociale abordée et de ce fait à quel(s) ODD participe-t-il ?

2. Il s'ancre sur un territoire clairement défini (un quartier, un village, un parc naturel, une région...) et engage à minima un des acteurs classiques du développement œuvrant techniquement sur le(s) ODD abordé(s) (ex : une ONG, une entreprise, un réseau d'écoles, des centres de santé, un service d'une municipalité, un ministère, un syndicat d'agriculteurs, etc.).

Questions auxquelles le projet doit répondre : Quel est le territoire dans lequel s'ancre votre projet ? Quels sont les opérateurs classiques du développement concernés par la thématique abordée sur ce territoire et associés au projet ?

3. Il est construit avec et pour une population donnée, concernée par le territoire visé et par la thématique abordée (des étudiants, des patients, des formateurs, des garde parcs, un groupement de citoyens, un groupe d'agricultrices, les mères d'un quartier, etc.).

Le projet comprend une phase d'interaction avec cette population, l'artiste et le ou les opérateurs de développement associés. Autour d'un processus créatif spécifique (ateliers d'écriture, ateliers de création, travail sur la danse, théâtre, pratique du slam, de la photographie, etc), une expérience sensible se met en place pour tous. Cette phase peut conduire à des réalisations artistiques par les participants. Ces œuvres le cas échéant pourront être présentées avec ou en parallèle de l'œuvre artistique réalisée par l'artiste (ou les artistes) associé(s).

Questions auxquelles votre projet doit répondre : de quelle manière votre projet propose-t-il d'impliquer la population locale concernée par la thématique abordée ? Sur quelle durée ? Via quel mécanisme d'animation en amont de la création artistique finale et une fois la création finale réalisée ?

4. Il associe / est porté par un artiste local exigeant et motivé par l'immersion sociale, source d'inspiration pour son travail.

L'artiste vient avec sa vision. C'est son ambition artistique qui permet de décaler le regard et les perceptions. C'est par son intermédiaire que se crée l'expérience sensible. Des œuvres peuvent être créées par les participants mais chaque projet conduit également à une création par l'artiste. Elle devient à son tour source d'échanges, d'expériences.

Questions auxquelles votre projet doit répondre : quel est l'artiste (ou les artistes) associé(s) ? Quel est son domaine artistique ? Quelle création vise-t-il lui-même ? Une création participative ? Ou une création propre alimentée par l'expérience menée avec les acteurs du projet (cf. phase d'interaction ci-dessus présentée) ? Comment va être partagée, présentée cette œuvre finale ? Que devient l'œuvre finale ? Qui en a la propriété ?

4. Un budget détaillé : pour rappel, le financement Metis alloué au projet lauréat est de maximum 10 000 euros. Ce montant doit permettre l'ensemble des réalisations menées dans le projet.

5. Un **calendrier** du projet.

6. Une note concise explicitant à titre indicatif (1) comment l'œuvre finale pourrait être présentée lors de Dak'Art 2024 (2) avec un budget indicatif si nécessaire à cette présentation.

En fonction de la taille de l'œuvre, plusieurs scénarios peuvent être explorés : transport et présentation in situ ou présentation sous un autre format – visuel – sensoriel, etc.



Critères de sélection des artistes et de leur projet :

- Pertinence de l'ingénierie de projet proposée au regard des 4 critères ci-dessus présentés.
- Originalité et ambition de l'approche artistique pour aborder la thématique sociale choisie.
- Pertinence financière du projet.
- Adéquation du calendrier du projet au regard de l'agenda ci-après mentionné.
- Pertinence et faisabilité de la présentation de l'œuvre finale à Dak'Art 2024.

A noter que les projets proposés peuvent avoir déjà commencé avant la Biennale et conduire à une œuvre finalisée plus tardivement. Dans ce cas, une attention très particulière sera portée à l'ingénierie et à la valorisation possible lors de la biennale.

Calendrier prévisionnel de l'appel à candidature :

15 février 2024 : Clôture de l'appel à candidature.

Fin février 2024 : Annonce du lauréat.

Mars – Avril 2024 : Déroulement de l'initiative et production de l'œuvre.

Mai 2024 : Présentation de l'artiste et de son œuvre à la Biennale de Dakar lors de la remise du prix.

Contact : afdmetis@afd.fr

Fonds Metis – Arts et Développement

<https://metis.afd.fr/>

Instagram [@fonds_metis](#)

Youtube [@fondsmetisartsetdeveloppement](#)

Linkedin

